

PROCES VERBAL

CONVOCATION DU 24 SEPTEMBRE 2026

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal élu, le 17 septembre 2026 pour la réunion qui aura lieu le 24 septembre 2026 à 19 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent
- Rapport des délégations du Maire
- Convention de participation aux frais de fonctionnement Centre Médico-Scolaire 2025-2026
- Fond de concours pour mise en place des conteneurs semi-enterrés (PAV)
- Désignation des représentants au sein des commissions intercommunales
- Questions diverses
 - ✓ Point d'avancée des différents groupes de travail

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 24 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur PERROUD Jean-Pierre**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15** ; présents : **13** ; votants : **14**.

Présents : PERROUD Jean-Pierre, OGIER Cyrille, PIBOU Maud, CARRA Gérard, GODEFROY Paola, MARCARIAN Jérôme, GUILLAUD Joris, CHARPENAY Sylvie, GUILLAUD Cédric, MAZEAU Audrey, BENOIT Romain, HELIE-JOLY Floriane, OGIER Maxence.

Absent excusé représenté : TREMOUILHAC Cathy représentée par BENOIT Romain.

Absente : MICAUD Isabelle.

Madame PIBOU Maud a été élu secrétaire.

En début de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de :

De rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition d'une emprise sur un terrain privé pour l'implantation d'un panneau de signalisation communal.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

Le procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2026 a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actions menées dans le cadre de ses délégations :

- Prolongation de l'arrêt d'accident imputable au service de Monsieur LAURENCIN Romain jusqu'au 16 octobre 2026 inclus.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT CENTRE MEDICO-SCOLAIRE 2025-2026

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire du secteur de La Côte Saint André pour l'année scolaire 2025-2026 proposée par la commune de La Côte Saint André, participation calculée selon une base forfaitaire fixée à 1 € par élève scolarisé au 1^{er} septembre de l'année scolaire de référence.

Le nombre d'élèves constaté au 1^{er} septembre 2025 étant de 73, le montant de participation demandé à la commune de Sardieu pour l'année scolaire 2025-2026 est de 73 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à la convention proposée par la commune de La Côte Saint André avec un montant de participation de 73 € pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document concernant ce dossier.

FOND DE CONCOURS POUR MISE EN PLACE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRES (PAV)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la dotation par Bièvre Isère Communauté de 6 conteneurs aériens sur les points d'apport volontaire situés à proximité de l'église et du cimetière, la municipalité a souhaité les déplacer et les transformer en conteneurs semi-enterrés.

Conformément à la délibération de Bièvre Isère Communauté N° 153-2025 du 19 septembre 2025, le surcoût occasionné par les travaux d'enfouissement, de revêtement et de fournitures des nouveaux conteneurs restait en partie à la charge de la commune demandeuse.

Le coût de cette modification pour la commune de Sardieu s'élève à 22 900 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La modification portant sur le passage des conteneurs aériens en conteneurs semi-enterrés avec une prise en charge du coût de la modification à hauteur de 22 900 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document technique, administratif et financier concernant ce dossier.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Bièvre Isère Communauté de désigner des représentants titulaires et suppléants aux 4 commissions communautaires thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner les représentants des 4 commissions communautaires thématiques comme suit :

	COMMISSIONS		NOM	Prénom
1	<u>Ressources et modernisation</u> : Ressources Humaines, Commande publique, Finances, Patrimoine bâti, numérique, mutualisation ;	Titulaire	TREMOUILHAC	Cathy
		Suppléants	PIBOU	Maud
2	<u>Services à la population</u> : Famille, Parcours éducatif, Santé, Solidarité, Sport, Culture ;	Titulaire	HELIE-JOLY	Floriane
		Suppléants	MAZEAU	Audrey
			OGIER	Maxence
3	<u>Aménagement et attractivité</u> : Développement économique, Tourisme, Agriculture, Habitat, Urbanisme ;	Titulaire	GODEFROY	Paola
		Suppléants	OGIER	Cyrille
4	<u>Transitions et Mobilités</u> : Mobilité, transitions écologique, Environnement, Déchets, Petit cycle de l'eau, Patrimoine naturel	Titulaire	BENOIT	Romain
		Suppléants	CARRA	Gérard

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE SUR UN TERRAIN PRIVE POUR L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a lieu d'implanter sur un terrain privé un panneau de signalisation avertissant le ralentisseur situé rue du Landron.

Il précise que le terrain d'implantation étant situé sur la parcelle AB 980 appartenant à Monsieur REYMOND Christian, il est nécessaire d'établir une convention de mise a disposition d'une emprise sur un terrain prive pour l'implantation d'un panneau de signalisation communal entre le propriétaire et la commune de Sardieu.

Il présente la convention qu'il propose.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable pour l'implantation de ce panneau de signalisation sur la parcelle privée AB 980 appartenant à Monsieur REYMOND Christian ;
- De donner un avis favorable à la convention proposée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document concernant ce dossier.

Fin de la séance à 23H00.